



## Commentaire de la Direction sur le cadre et réponse du cabinet

- ▶ Lors de la réunion plénière, Mr PICHORI a précisé que l'observation physique constituait un des outils d'audit de l'expert-comptable.
- ▶ Mr PICHORI rappelle que le Cabinet n'est pas mandaté pour contrôler le travail du CAC (Commissaire aux Comptes), mais surtout pour réaliser un audit des comptes et de la gestion de l'association.
- ▶ Il rappelle également que nous sommes soumis à un cahier des charges auquel nous devons répondre afin de ne pas dénaturer la mission (en réponse au courrier de la direction). Mr PICHORI regrette qu'il n'y ait eu aucun *mea culpa* de la part de la Direction (notamment Monsieur SIHOU) suite aux décisions de gestion ayant mis en difficulté l'association.
- ▶ Mme Ben HAMIDA prend acte de notre réponse, mais ne prend pas position n'ayant pas rédigé cette réponse. Elle précise qu'un deuxième contradictoire n'était pas prévu, donc elle ne se positionne pas mais n'ayant pas préparé de réponse. Elle indique qu'elle est d'accord pour faire une réponse écrite si besoin. Mr PICHORI répond que la réponse du Cabinet n'était pas prévue, mais nous voulions préciser le cadre de la mission prévu.
- ▶ Le Cabinet a par ailleurs reçu un courrier de réponse à la première version du rapport par mail du 23/02/2024. Ce mail a été transmis par Mme BEN HAMIDA, mais le courrier n'est pas signé. Nous n'avons donc aucune information sur l'instance qui s'exprime (le directeur, la présidente, le conseil d'administration...) ? Lors de la réunion plénière, la Présidente a répondu que la rédaction de ce courrier avait principalement été confiée à Mr SIHOU, qui s'était fait aider de ses conseils. Elle a également participé à la réponse de l'association.